

L'ASSURANCE PERSONNELLE & LOGEMENT : ASSUR JEUNES*

C'est une assurance personnelle et pour le logement, adaptée au statut des apprentis.

26 €
par an*

// La formule **Personnelle** (assurance personnelle)

Le jeune bénéficie pour ses études, ses stages en entreprise, ses activités sportives, chez lui, en voyage :

- d'une couverture responsabilité civile + garantie défense recours,
- de la prise en charge des frais de santé en cas d'accident (hospitalisation, bris de dents...),
- du versement d'un capital en cas d'invalidité et de décès,
- d'une assistance 24 h/24 en France et à l'étranger.

+ des garanties complémentaires qui assurent

- Capital études, s'il doit refaire une année d'études pour absence aux examens, suite à une maladie, un accident ou un décès familial.
- Prise en charge des dommages au matériel de stage.
- Garantie d'annulation voyage.

à partir de
54 €
par an*

// La formule **Tous risques** (assurance personnelle + assurance logement)

C'est une assurance habitation qui protège le jeune locataire et ses biens.

Pour son logement (studio, appartement, partie d'appartement ou chambre), il bénéficie :

- d'une couverture responsabilité de locataire pour les dommages qu'il pourrait occasionner à son propriétaire,
- de garanties essentielles pour son logement (incendie, dégâts des eaux, bris de vitre, événements climatiques...),
 - + une garantie dommages électriques aux appareils, (par exemple, le remboursement d'un ordinateur endommagé par un court-circuit),
 - + une garantie perte d'usage du logement, (par exemple, relogement en cas d'inondation du logement),
 - + une garantie vol étendue.

Le + spécial colocation

S'il partage son logement avec un colocataire, ce dernier peut bénéficier des mêmes garanties à partir de seulement 9 € de plus par an, s'il est mentionné au contrat.

CONSEIL

Si le jeune souhaite des renseignements complémentaires ou s'il s'interroge sur les modalités d'adhésion et la durée de son engagement, conseillez-lui de contacter sa direction régionale PRO BTP (voir coordonnées page 12).